



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENTS 626-17, 627-17 ET 628-17

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors des séances ordinaires tenues les lundi 12 juin et 10 juillet 2017, le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, les règlements suivants :

- ↪ **Règlement 626-17** *Règlement modifiant le Règlement de zonage 583-15 aux fins de créer la zone RR-29 et d'y autoriser l'usage fermette (secteur des lacs Cantin et Bison)*
- ↪ **Règlement 627-17** *Règlement modifiant le Règlement de zonage 583-15 aux fins de créer deux zones d'utilité publique*
- ↪ **Règlement 628-17** *Règlement modifiant le Règlement 582-15 Plan d'urbanisme relativement à la carte des grandes affectations du territoire (utilité publique)*

Ces règlements sont entrés en vigueur le 20 juillet 2017 à la suite de la délivrance des certificats de conformité à cet effet par la MRC de Portneuf.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville où ils sont déposés.

Donné le 3 août 2017.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA